

COMMUNE DE PRILLY

ELECTION A LA SYNDICATURE DU 26 AVRIL 2026 (1^{ER} TOUR)

PROCES-VERBAL D'ELECTION TACITE

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste de l'Entente Prilly, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Luigi SARTORELLI, né le 4 décembre 1963, originaire de Lausanne, domicilié à 1008 Prilly, route de la Fleur-de-Lys 52, élu tacitement Syndic pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

Antoine Vinda



Le secrétaire :

[Signature]

Prilly, le 7 avril 2026